



## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N° 14 :**

**ASSOCIATION NUAGE BLEU –  
CONVENTION POUR L'ACCUEIL  
D'ENFANTS DU BOUSCAT EN  
SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE  
SA STRUCTURE D'ACCUEIL  
OCCASIONNEL SPECIALISEE.  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absent : 0**

**Excusés : 9**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Sébastien LABAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

### **DOSSIER N° 14 : ASSOCIATION NUAGE BLEU – CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DU BOUSCAT EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL OCCASIONNEL SPECIALISEE. AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

Dans le cadre de son projet d'inclusion des enfants en situation de handicap, la Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'un multi accueil spécialisé situé 3 rue Samuel Kirsz à Bordeaux (proche Place Ravezies).

Cet établissement accueille des enfants dont les besoins spécifiques en matière de santé nécessitent une prise en charge dépassant le cadre et les compétences d'une structure d'accueil ordinaire.

L'accueil concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L'association dispose d'un agrément du service de Protection Maternelle Infantile du Département en date du 19 juillet 2013.

A ce jour, l'association accueille 2 enfants bouscatais, en relais de l'école, d'un institut spécialisé ou d'un hôpital de jour.

Dans le cadre de ce partenariat, chaque accueil fait l'objet d'une demande d'inscription préalable au nom de l'enfant, complétée d'un protocole nominatif précisant la durée hebdomadaire d'accueil et la participation financière demandée à la Ville du Bouscat. Ces documents sont signés par la famille, la directrice de l'association et l'adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance.

La convention annuelle proposée aux communes signataires fixe :

- Une participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans de la commune. Elle s'élève à 1 700 € pour le Bouscat ;
- Une participation à l'acte (heure d'accueil) fixée à 10,05 € au lieu de 18 € pour les communes non adhérentes.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention proposé par l'association Nuage Bleu pour l'année 2019,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier,

**Article 3 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 11.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

*V. ...*